

13 04 2023
17h17



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 31 mars 2023

Délibération CS 2023-02-10 - Demande de subventions au titre du fonds vert

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 31 mars, à 14 heures.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Marans (Salle de la Caale),
Présents : 4	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part aux délibérations : 4	Suite à la convocation qui a été adressée le 24 mars 2023.

Etaient Présents les délégués suivants :

Monsieur BOISSEAU Jérémy <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>

Etaient absents :

Monsieur VENDITTOZZI François <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>
--	---

Le Président rappelle à l'assemblée qu'afin d'accélérer la transition écologique, d'en assurer l'efficacité et la pérenniser, le Gouvernement a décidé d'allouer un fond exceptionnel de 2 milliards d'euros : le **Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires**, appelé « **Fonds vert** », dédié aux collectivités (commune, EPCI, syndicats mixtes, conseil départemental).

13 04 2023

13 04 2023

Ce fond est destiné à financer un ensemble de mesures qui s'organisent autour des 3 axes suivants :

- **la performance environnementale** (rénovation énergétique des bâtiments, tri à la source et valorisation des biodéchets),
- **l'adaptation au changement climatique** (dans le cadre de la compétence GEMAPI, pour la création de zones d'expansion de crues ou un soutien au système d'endiguement par exemple),
- **l'amélioration du cadre de vie** (zones à faibles émission mobilité, recyclage des friches...).

Ce fonds est coordonné par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, sans passer par un appel à projets. Les Préfets sont chargés de sélectionner les projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires.

Le SILEC, en tant qu'acteur majeur de la compétence GEMAPI sur le territoire pourrait bénéficier de ce fonds vert au titre de **l'axe 2 « L'adaptation au changement climatique »**. Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a publié en décembre 2022 un guide précisant les appuis pouvant être apportés aux collectivités :

- les opérations contribuant au maintien du niveau de protection : entretien et réparation des ouvrages, entretien du lit de la rivière en lien avec le niveau de protection ou visant à la création de zones d'expansion de crues susceptibles de réduire la pression sur les ouvrages hydrauliques concernés,
- les opérations visant une augmentation du niveau de protection : pour des opérations ciblées quand un programme d'actions de prévention des inondations n'est pas l'outil adapté,
- la coordination à l'échelle d'un bassin.

Le SILEC pourrait bénéficier de subventions au titre du fonds vert pour les opérations de **type A4 « soutien aux dépenses de fonctionnement courant du système d'endiguement (surveillance et entretien courant)**.

OPERATION ELIGIBLE
Travaux d'entretien courant

Le Président rappelle que tous les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 31 décembre 2023 sur la plateforme unique de dépôt « Démarches simplifiées », accessible depuis la plateforme Aides-territoires.

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Président à solliciter l'Etat au titre du « fonds vert » pour le financement des travaux d'entretien courant,

13 04 2020

- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Jérémy BOISSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JB' followed by the name 'BOISSEAU' in a smaller, less stylized font.